



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E174250

VALABLE JUSQU'AU 24/10/2024

ÉDITÉ LE 30/08/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/04/2017

Forme juridique : SASU

Capital : 4 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINTES 829 098 540

Siret : 829 098 540 00018

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 5412097

Assurance Responsabilité Travaux :
MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES 302001317

Assurance Responsabilité Civile :
MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES 302001317

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/08/2022

Raison sociale : ENTREPRISE DE MENUISERIE CHRISTOPHE MICHONNEAU

CHASSELOUP
28 ROUTE DE CHEPNIERS
17210 POUILLAC

Téléphone : 06 80 54 58 81

Fax :

Portable : 06 80 54 58 81

Site Internet : www.menuiserie-michonneau.fr

E-mail : christophe.michonneau@orange.fr

Responsabilité légale :
MICHONNEAU CHRISTOPHE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	01/12/2020
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	22/09/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGOULEME
91 BOULEVARD DE BRETAGNE
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.